

Procès Verbal de la séance du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de GATTIERES du 24 mars 2023 à dix sept heures trente.

Le seize mars deux mille vingt trois , convocation du Conseil d'Administration du CCAS pour une séance ordinaire le vingt quatre mars mille vingt trois à dix-sept heures trente, salle vogade, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte de Gestion exercice 2022 du Receveur Municipal
2. Présentation et vote du Compte Administratif 2022
3. Débat d'orientation budgétaire 2023
4. Divers

Validation du procès verbal du 3 novembre 2022

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars à dix-sept heures trente, le conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni pour une séance ordinaire sous la présidence de Madame CAPRINI Josette, vice-présidente du CCAS

Etaient présents : Mesdames GUIT-NICOL, CAPRINI, GIUJUZZA-NAVELLO, DEBONO, CARDOT LECCIA, CAVALLO, CRASTES, JOURDANET, PASSERON, DEMORO, NERINI-BACCIALON.

Représentées : Mesdames MOIREAU, ROCHEREAU.

Absents : Mesdames ODDO, FERRARO, GREC-MERESSE, Monsieur BONELLI.

1 –APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame CAPRINI expose :

Je vous informe que le compte de gestion 2022 présenté par le Receveur Municipal est conforme au Compte Administratif 2022 du CCAS.

- Après m'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

- Après m'être assurée que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ces écritures.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de ma part.

Procès Verbal de la séance du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de GATTIERES du 24 mars 2023 à dix sept heures trente.

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS d'approuver le Compte de gestion 2022 du budget du CCAS dressé par le Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à l'unanimité des membres présents approuvent le compte de gestion exercice 2022 du budget du CCAS dressé par le receveur municipal

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame CAPRINI expose :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réalisées s'établissent à	41 178,06 €
Les recettes réalisées s'établissent à	61 400,58 €

En examinant les Comptes Administratifs des années 2021 et 2022, on note que

- les dépenses augmentent de 22 318,05 €
- les recettes augmentent de 15 920,89 €

Les dépenses et les recettes permettent de dégager un résultat cumulé de la section de fonctionnement de 20 222,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses réalisées s'établissent à	0,00 €
Les recettes réalisées s'établissent à	3 138,27 €

Les dépenses et les recettes permettent de dégager un besoin de financement de la section d'investissement de 3 138,27 €

Les résultats du compte administratif **2022** se présentent comme suit :

- Section de fonctionnement	excédent de	20 222,52 €
- Section d'investissement :	excédent de	3 138,27 €
Soit un résultat de clôture de :		23 360,79 €

Je vous propose d'adopter le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale et déclarer les crédits annulés de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS votent à l'unanimité :

la section de fonctionnement du Compte Administratif 2022 du CCAS tel que présenté ci-dessus ainsi que le résultat :

- excédent de ⇒ 20 222,52 €

la section d'investissement du Compte Administratif 2020 du CCAS tel que présenté ci-dessus ainsi que le résultat :

- excédent de ⇒ 3 138,27 €

Soit un résultat de clôture de : ⇒ **23 360,79 €**

3- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Madame la Vice-Présidente expose :

En application de l'article 11 de la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les Communes de 3 500 habitants et plus doivent tenir, en séance du Conseil d'administration du CCAS, un débat d'orientations générales du budget dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget.

Ces dispositions sont codifiées à l'article L. 2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales.

Cette procédure voulue par le législateur constitue une formalité substantielle et vise à informer, plus en amont, les membres du Conseil et à recueillir leurs remarques sur les grandes orientations budgétaires.

Toutefois, cette formalité ne saurait engager juridiquement le Président du CCAS par une prise de position de l'assemblée lors de ce débat. En effet, toujours en vertu de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget est proposé par le Président et voté par le Conseil d'administration du CCAS.

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de transmettre et présenter une information aussi complète que possible dans lequel la préparation du budget est entreprise.

Section de fonctionnement :

Les crédits prévus en section de fonctionnement permettront le financement des dépenses de fonctionnement du service.

Dépenses :

- aides aux familles par les Secours d'urgence d'un montant de 7 300,00 €,
- actions envers les personnes âgées (repas des Aînés, Paniers de Noël, action Muguet, sorties ...) d'un montant de 34 300,00 €
- autres frais divers et fonctionnement 4 075,52 €
- taxe foncière 800,00 €
- opération d'ordre budgétaire 1 047,00 €

Recettes :

Les concessions funéraires, revenus des immeubles, libéralités reçues, autres redevances et recettes d'un montant de 8 400,00 € et le résultat de clôture de l'année 2022 d'un montant de 20 222,52 € ne permettent pas à eux seuls d'équilibrer le budget, aussi nous devons solliciter une subvention de la commune d'un montant de 18 900,00.

Section d'investissement :

Dépenses

Il n'est pas prévu de travaux d'investissement dans l'appartement du CCAS, mais une enveloppe d'un montant de 3 655,27 € pour réparations diverses

Il est prévu une dépense de remboursement de caution d'un montant de 530,00 €.

Recettes.

Les recettes des dotations aux amortissements de 1 047,00 €, et la reprise en recettes de l'excédent de financement de la section d'investissement réalisé en 2022 d'un

Procès Verbal de la séance du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de GATTIERES du 24 mars 2023 à dix sept heures trente.

montant de 3 138,27 € permettent de dégager des crédits budgétaires suffisants pour les dépenses d'investissement de notre logement social.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, unanimes approuvent ce débat d'orientation budgétaire.

5 - DIVERS-

Néant

Séance levée à 18h15

Fait à Gattières, le 27 mars 2023

La Vice-Présidente,
Mme CAPRINI Josette



Affiché le 30 mars 2023

Validé le 31 mars 2023.